



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUIN 2026**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Mis en ligne le : 11/06/2026

L'an deux-mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Pouvoirs : M. GACHET à M. WAHARTE - Mme CZURKA à Mme ATTAF

Absents :

Secrétaire de séance : M. COPPENS

VENTE COMMUNE DE VITROLLES / SOCIETE PROGRESS HOMES - CM 44P ET CM 45P - ROUTE DU CHEMIN DE FER

N° Acte : 3.2

Délibération n°26-118

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 24-74 en date du 28/03/2024, par laquelle le conseil municipal a approuvé la cession d'une bande de terrains cadastrés section CM 44p et CM 45p, d'une contenance de 419 m², au profit de la société PROGRESS HOMES,

Vu que dans le cadre de l'élaboration du document d'arpentage, la surface établie par le géomètre ne correspond pas à la surface initialement prévue,

Considérant la nécessité de prendre une nouvelle délibération actant les nouvelles conditions de la vente,

Considérant que les parties ont convenu une cession d'un montant de 180 000 €, compatible avec l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP, en date du 19/03/2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

PRECISE que la délibération n° 24-74 du 28/03/2024 est déclarée sans effet et réputée non avenue.

APPROUVE la vente des parcelles communales cadastrées section CM 44p (111 m²) et CM 45p (370 m²), soit 481 m², au profit de la société PROGRESS HOMES ou tout substitut, pour un montant de 180 000 €.

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE le cabinet de notaires associés INITIA NOTAIRES à Vitrolles, pour rédiger l'acte de transfert de propriété.

AUTORISE la société PROGRESS HOMES à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet immobilier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

IMPUTE la recette au Budget Principal – Section Investissement de la Commune de Vitrolles.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 10 juin 2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. COPPENS

M. HABASTIDA

